

Programme de Formation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public qu'en transport privé de marchandises.

PRÉ-REQUIS : Être âgé de 18 ans. Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C ou CE.

DUREE : Conformément à l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif au Titre professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur (formation et examen) :

-434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis C.

-340 heures pour ceux qui possèdent le permis C à l'entrée en formation

-245 heures pour ceux qui possèdent le permis C et la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) à l'entrée de formation

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Livret de formation

VALIDATION DES ACQUIS :

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : 7030.80€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

TRANSPORT DE MARCHANDISES

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel d'évaluation (RE) et l'arrêté du 30 avril 2021, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

- ✓ Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- ✓ Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et le certificat de formation de base de transport de matières dangereuses.
- ✓ Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

-Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPETENCE 2 :

-Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieur à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPETENCE 3 :

-Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

COMPETENCE 4 :

-Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPETENCE 5 :

-Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPETENCE 6 :

-Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPETENCE 7 :

-Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et sécurité
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION D'EXAMEN

(Annexe A ci-joint : Les débouchés, les évolutions possibles et les blocs de compétence)
Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

Les débouchés :

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routier de marchandises sur véhicule porteur. L'emploi est en fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements du véhicule.

Le conducteur routier exerce son métier soit dans une entreprise de transport public de marchandises (un transporteur) agissant pour « compte d'autrui », soit dans une entreprise réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens de transports pour « compte propre ». Il peut aussi travailler pour une entreprise de location avec conducteur qui met à disposition des véhicules lourds et son personnel de conduite.

Les évolutions possibles:

- Possibilité de se spécialiser dans un type de transport (*produit pétrolier, citerne,...*).
- Possibilité de se mettre à son compte. (*Pour cela il faut obtenir une attestation de capacité professionnelle.*)
- Devenir Formateur (*5 ans d'expérience et être titulaire du permis C et CE*)
- Devenir moniteur (*TP ECSR puis mention groupe lourd*)
- Etre Responsable d'exploitation
- Obtenir le permis CE



100% de
réussite
(5 candidats en
2020)

Equivalences : Permis C + FIMO + ADR de Base

Les blocs de compétence :

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
	Prevenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
	Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation